

Commune de Férel

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 avril 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Membres présents : TEXIER M.; DELPRAT A.; RIVALLAND H.; JOSSO M.J.; VRIGNAUD G.; VAILLANT M. ; CHATAL A.; LE GENTIL J.F. ; BASTIEN P.; GUENEGO A.; COUSIN P..

Absents et excusés : DENIS P. pouvoir à BASTIEN P. ; BELLIOU C. pouvoir à JOSSO M.J. ; CIMAROSTI D. pouvoir à GUENEGO A. ; RIVAL E. pouvoir à RIVALLAND H. ; MARCHAND B. pouvoir à VAILLANT M. ; LE FLOCH C.

Monsieur DELPRAT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 30 mars dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une subvention exceptionnelle à l'association gérant l'Accueil périscolaire.

BATIMENTS

➤ *Attribution des lots du marché de travaux d'extension de l'école publique*

Monsieur RIVALLAND présente à l'assemblée délibérante les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot	Montant	Entreprise
1 - Démolitions gros œuvre	273 730,90	Leray, Marzan
2- Charpente et vêtture bois	45 716,51	Hillion, Arzal
3- Charpente métallique		Infructueux
4- Couverture ardoises et zinc	14 712,32	Le Pichon, Muzillac
5- Etanchéité	52 272,09	Smac, Saint-Herblain
6- Menuiseries alu extérieures	47 982,80	Atlantique Ouvertures, Vigneux de B.
7- Menuiseries bois	27 409,72	Rouxel, Malansac
8- Isolations cloisons seches	19 000,00	Lbso, Saint-Avé
9- Faux plafonds	8 888,61	Coyac, Vannes
10- Revêtements scellés	28 000,00	Lbso, Saint-Avé
11- Revêtements de sols souples	11 900,00	Lbso, Saint-Avé
12- Peinture -revêtements muraux	20 494,98	Spro, Vannes
13- VRD		Infructueux
14- Electricité - VMC	56 207,67	Dc Energie, Muzillac
15- Chauffage plomberie	48 369,41	Vaillant, Camoël

Les lots 3 et 13 ont été déclarés infructueux : les offres proposées paraissaient anormalement élevées. Ces deux lots font donc l'objet d'une consultation en procédure adaptée. Une discussion fait état de l'opportunité de rattacher le lot VRD au lot Gros Œuvre : il aurait fallu le faire au début de la consultation, le rattachement par avenant devenant délicat eu égard à la modification importante que cela entraînerait pour le lot Gros Œuvre.

Le montant global d'attribution des autres lots se situe un peu au-dessous du montant prévisionnel chiffré par le maître d'œuvre au stade DCE (654 685,01€TTC contre 662 000.00€TTC prévus).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de la CAO et attribue les lots aux entreprises tels que définis dans le tableau ci-dessus.

☉ *Travaux d'acoustique du bâtiment d'accueil périscolaire : demande de subvention*

Le Conseil Municipal doit donner l'autorisation au Maire de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les travaux d'isolation acoustique du bâtiment d'accueil périscolaire. Le montant des dépenses est évalué à 13 032.45 €HT, la subvention pourrait être attribuée à hauteur de 50% de ce montant. Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS

☉ *Subvention au CAT de SAILLE*

Monsieur le Maire présente l'historique des versements de subvention au CAT de SAILLE: le 20 septembre 1996 le Conseil municipal avait pris une délibération de principe pour s'engager à assurer une participation financière aux investissements à réaliser pour la construction de bâtiments nécessaires aux activités du CAT. La constitution d'un SIVU était alors envisagée pour gérer ces financements.

Le SIVU n'a jamais été créé, il n'y a d'ailleurs pas eu non plus de conventions établies entre l'APEI de SAINT NAZAIRE (qui gère le CAT) et les communes. Il y a alors eu un « engagement » à verser une subvention correspondant aux remboursements des annuités pendant 15 ans. L'emprunt contracté a servi à construire le bâtiment « Guy Mollier » qui abrite les activités blanchisseries, pâtisserie et sous-traitance.

Le calcul des subventions apportées par les communes volontaires s'est fait suivant une péréquation établie à partir du nombre de résidents de chaque commune qui travaillaient au CAT de SAILLE en 1998. Les bases sont aujourd'hui toujours celle de 1998 : le premier versement a eu lieu en 1999 pour 1930.00 F, puis chaque année jusqu'en 2005. Le montant de la subvention sollicitée est aujourd'hui identique, soit 294.23 € (il n'y pas eu de versement en 2006).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 294.23€ pour 2007 et le versement de la même somme au titre du rattrapage de l'année 2006.

➤ *Demande de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre de l'aide à l'équipement informatique des médiathèques*

Monsieur RIVALLAND présente les acquisitions de matériel informatique envisagées pour équiper la bibliothèque. Le montant des dépenses s'élève à 3 180.88 €HT. Le montant de la subvention est fixé à 50% des dépenses HT.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Mme GUENEGO évoque l'opportunité de mettre à disposition un accès Internet en mairie pour les demandeurs d'emploi.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune participe au Point Accueil Emploi du SIVOM de La Roche Bernard, notamment pour financer du personnel qualifié dans l'aide à la recherche d'emploi. De la même façon une subvention est donnée à la Mission locale pour l'emploi. Monsieur le Maire pense donc qu'il faudrait envisager de fournir une aide au déplacement des demandeurs d'emploi pour qu'ils aillent à La Roche Bernard, ou éventuellement à Herbignac, consulter les offres tout en étant assistés par des personnels compétents.

VOIRIE

➤ *Demande de subvention auprès du Conseil général du Morbihan au titre du programme départemental pour investissement sur la voie communale et rurale (P.D.I.C.)*

Monsieur VRIGNAUD présente le programme 2007 prévisionnel des travaux de voirie qui seront subventionnés au titre du P.D.I.C. : des rechargements bicouche ou monocouche de chemins ruraux seront effectués, le programme n'étant pas totalement arrêté par la commission voirie.

Il est évoqué les problèmes générés par le passage important sur le chemin des Cormiers reliant Kermaria au Guerny : il est envisagé d'entraver le chemin pour éviter le transit. En effet l'accès à la départementale par le Guerny constitue un carrefour dangereux et il paraît nécessaire de limiter le trafic automobile à cet endroit. Monsieur LE GENTIL évoque la possibilité de bloquer l'accès à la départementale et de dévier la circulation vers Kermaria. Les différentes possibilités seront examinées en Commission Voirie.

Monsieur VRIGNAUD informe que des consultations seront effectuées pour les travaux de réfection de voirie, d'élargage et de curage de fossés.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention PDIC.

➤ *Limitation de vitesse au village de la Chataignière*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande visant à limiter la vitesse à 50 km/h rue des jardins, au village de la Chataignière.

Monsieur Bastien fait remarquer que cette limitation existait auparavant, mais que les panneaux de signalisation ont été enlevés lors des travaux de mise en place des réseaux d'assainissement et qu'ils n'ont jamais été remis : il ne s'agit donc que de rétablir la signalisation.

Monsieur le Maire fait valoir que s'il est seul détenteur du pouvoir de police sur la commune, il souhaite que le Conseil Municipal soit informé et qu'il discute des mesures à prendre pour la sécurité de la voirie. Il est favorable à la limitation de vitesse proposée mais veut que l'ensemble des voies de la commune puisse faire l'objet d'un examen attentif, et que

les éventuelles mesures de limitation ou d'entraves à la circulation soient prises après consultation des avis des résidents concernés.

Monsieur BASTIEN propose de s'associer avec Monsieur DENIS, tous deux référents communaux à la sécurité routière, pour examiner avec les services techniques communaux les différentes mesures envisageables sur le territoire communal. La commission voirie sera ensuite chargée de faire des propositions d'aménagement.

SUBVENTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur RIVALLAND informe le Conseil Municipal que l'association gérant l'accueil périscolaire a acquis du matériel qui a été installé dans le bâtiment. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association, qui cédera à la commune la propriété dudit matériel. Accord à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 460.28 €.

INFORMATIONS

Une réunion du groupe de travail PLU aura lieu le vendredi 27 avril à 9h00.

Le cabinet SCE est chargé actuellement de rédiger l'étude d'impact du programme d'assainissement Nord.

Les contrôles des systèmes d'assainissements non collectifs sont terminés : la commune de FEREL comprend une proportion importante de système en mauvais état de fonctionnement.

Une restitution du diagnostic agricole sera effectué par la chambre d'agriculture et CAP Atlantique avant l'été.

Une exposition de peintures réalisées par des résidents de la maison de retraite aura lieu prochainement dans la salle du Conseil Municipal.

Carré musulman dans le cimetière : les membres du Conseil Municipal, invités par Monsieur le Maire à s'exprimer sur le sujet suite à un courrier d'un habitant de la commune, souhaitent que le cimetière communal reste laïque dans son intégralité.

Fin de la séance à 21 h 30.